

L'EXCISION ET L'HOMOSEXUALITÉ, ENJEUX POLITIQUES AU MALI

Jean-Loup Amselle

Gallimard | « Les Temps Modernes »

2018/2 n° 698 | pages 3 à 19

ISSN 0040-3075

ISBN 9782072792724

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2018-2-page-3.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Gallimard.

© Gallimard. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'EXCISION ET L'HOMOSEXUALITÉ, ENJEUX POLITIQUES AU MALI

La question de l'excision, en France comme dans de nombreux pays, fait essentiellement l'objet de condamnations morales et rappelle le combat mené par les conquérants coloniaux contre les « pratiques barbares ». Si dans les colonies anglaises, notamment au Kenya, la lutte contre l'excision a été menée sans relâche, dans les colonies françaises, en revanche, pour des raisons à éclaircir, cela n'a pas été le cas¹.

L'homophobie fait en Europe et aux États-Unis l'objet d'une large réprobation notamment dans les milieux progressistes, ainsi que les questions touchant au genre, au machisme, au virilisme, sauf de la part des mouvements chrétiens intégristes comme, en France, par exemple « la Manif pour tous » ou « Sens commun » qui s'opposent au mariage homosexuel et défendent les valeurs de la famille patriarcale.

Dans les pays du Sud, c'est-à-dire anciennement colonisés, c'est au nom des droits humains, de l'individu et des minorités discriminées, que les puissances occidentales et les élites laïques ou « éclairées » embrassent la cause homosexuelle et s'en font les

1. Jean-Loup Amselle, *Révolutions. Essais sur les primitivismes contemporains*, Stock, 2010, pp. 34-35; Janice Boddy, « The normal and the aberrant in female genital cutting », *Hau, Journal of ethnographic theory*, 2016, 6 (2), pp. 41-69. Notons qu'au Soudan les Britanniques combattait surtout l'infibulation et se souciaient peu de la simple clitoridectomie.

hérauts sur toute l'étendue de la planète. L'inconvénient de cette posture est, dans bien des cas, de contraindre les homosexuels du Sud (ceux que l'on nomme au Mali les « pédés » et les « guines ») à apparaître dans l'espace public (« coming out ») et donc, en retour, à fragiliser ceux des milieux populaires au sein desquels l'homosexualité est particulièrement réprimée².

Ces deux sujets, le combat contre l'excision et l'homosexualité, tout comme la consommation d'alcool et la liberté des mœurs en général, sont brandis comme des emblèmes de l'individu occidental libéré de toute contrainte et dont le modèle devrait s'appliquer à l'humanité tout entière. Ils sont alors essentialisés, tirés de leur contexte et agités comme autant de chiffons rouges par les différents acteurs qui engagent, au sein de l'espace public, la lutte pour la laïcité d'une part, et inversement la lutte contre l'islamophobie ; en un mot les élites laïques et les élites musulmanes.

Pour porter un jugement serein ou distancié sur cette question, laquelle est l'un des requis majeurs de la recherche en sciences sociales, il convient, en premier lieu, de désessentialiser les islams en général et les islams africains en particulier³. On ne peut comprendre, en effet, le mode de circulation de ces pratiques — excision et homosexualité —, au sein de l'espace public malien, et leur réappropriation par différents groupes sociaux que si on les considère comme des enjeux ou des marqueurs politiques destinés à fournir des armes pour s'emparer du pouvoir ou le conserver.

S'en tenir à une stricte condamnation morale de l'excision ou de l'homophobie a pour effet de faire échec à la compréhension des phénomènes sociaux, qui est la tâche de l'anthropologue ou du sociologue, au profit d'une posture morale faite d'indignation⁴. D'où la difficulté de conjointre la démarche anthropologique et l'engagement politique.

2. Sur ce point, voir Joseph Massad, *Desiring Arabs*, Chicago, University of Chicago Press, 2007.

3. Voir Jean-Loup Amselle, *Islams africains. La préférence soufie*, Le Bord de l'eau, 2017.

4. Concernant l'excision, voir Fatoumata Keïta, *Sous fer*, La Sahélienne-L'Harmattan, 2015.

L'EXCISION ENTRE POLYTHÉISME ET ISLAM

L'excision est une pratique pré-musulmane qui n'est pas observée partout au Mali, notamment par les Songhaï (pas tous) et par les Touaregs, et qui n'est pas non plus pratiquée dans le monde arabo-musulman, sauf en Égypte. Au Mali, comme dans d'autres pays africains, elle a fait l'objet d'une réappropriation musulmane. Mais si cette pratique est réappropriée par les musulmans, elle l'est de manière ambiguë, voire prudente, sans doute pour répondre aux condamnations dont elle est l'objet. Toute une série de justifications théologiques sont avancées en faveur du maintien de cette coutume d'origine païenne, dans un contexte musulman. Il y a d'abord l'idée que l'islam n'est pas la propriété des Arabes et qu'il s'adresse à tous les peuples, quels que soient leur mode de vie et leurs coutumes. Des raisons précises puisées dans la tradition religieuse sont également avancées : présence dans le Coran, existence d'un hadith prescrivant ladite pratique, référence à Ibrahim (Abraham) qui aurait été contraint par Dieu de se circoncire lui-même à l'âge de quatre-vingts ans ou qui aurait fait exciser ses deux femmes parce qu'elles étaient jalouses l'une de l'autre. Notons à ce sujet que, pour nos interlocuteurs, la circoncision et l'excision sont jugées équivalentes, ce qui d'ailleurs correspond à l'usage d'un terme unique en bambara (*bolokoli*) pour les désigner. Il s'agit, ou plutôt il s'agissait, comme on le verra, de « rites d'institution » (Bourdieu) assurant la séparation entre les hommes et les femmes⁵.

Mais si le prophète Mahomet n'a pas proscrit, voire a encouragé le maintien de cette pratique, certains de mes interlocuteurs maliens déclarent qu'elle n'est pas obligatoire et qu'elle fait simplement partie des bonnes coutumes qui existaient avant l'islam et que celui-ci n'a fait que la conserver. Par ailleurs, certains insistent sur le fait que le Prophète a énoncé des principes destinés à encadrer l'excision. Ainsi, selon un hadith, le Prophète passant à proximité d'une maison aurait entendu des cris. S'enquérant de ce qu'il

5. Pierre Bourdieu, « Les rites *comme actes* d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43, juin 1982, pp. 58-63.

se passait, on lui aurait répondu que des jeunes filles étaient en train de se faire exciser. Il aurait alors demandé aux exciseuses « de ne pas tout enlever et d'en laisser un peu ». Cette atténuation métonymique de l'excision est partagée par plusieurs de nos interlocuteurs qui soulignent que souvent les exciseuses « en enlèvent trop » et que l'opération est parfois réalisée avec des lames qui ne sont pas propres. Avec la réappropriation musulmane de l'excision, on aurait donc affaire davantage à un processus de « civilisation » et de « modernisation » de cette pratique dont les préoccupations hygiénistes ne seraient pas absentes⁶. Cela permettrait de répondre en quelque sorte à l'hostilité des milieux laïques et « évolués » maliens, ainsi qu'à celle des puissances étrangères qui soutiennent leur action. Mais au-delà de ce reformatage de l'excision, la plupart des musulmanes et des musulmans que nous avons interrogés s'accordent pour déclarer que l'excision est indispensable si l'on veut limiter le désir (*nègè*) « démesuré » de la femme et éviter que celle-ci ne tombe dans la prostitution. Cependant certains, dont des wahhabites, disent qu'ils ont renoncé à cette pratique, soit parce qu'elle n'est pas fondamentale dans l'islam, soit parce qu'ils obéissent à des membres de leurs familles gagnés aux idées occidentales de l'hygiénisme.

De ce qui précède, il ressort que l'islam est non seulement une religion, mais aussi un langage ou un analyseur destiné à interpréter le monde contemporain. À travers leur vision du monde, les musulmanes et les musulmans que nous avons interrogés s'efforcent de donner un sens à une pratique qui est la leur, mais qui est contestée par d'autres secteurs de la société malienne. La mise en rapport de l'islam avec l'excision, qui, de prime abord, ne va pas de soi, ne doit pas être lue comme une résistance de la tradition à la modernité, mais plutôt comme une manière de rapprocher cet empilement de traditions d'un monde qui propose d'autres valeurs et obéit à d'autres critères.

6. Tandis que des religieux affirment que l'excision n'est pas prescrite dans l'islam, d'autres y sont favorables et demandent la « médicalisation » et non l'interdiction de cette pratique. Rapport de l'International Crisis Group, « Islam et politique au Mali : entre réalité et fiction », *Rapport Afrique*, n° 249, 18 juillet 2017, p. 7.

L'EXCISION COMME MARQUEUR ET ENJEU POLITIQUES

C'est dans le cadre de l'espace public, comme on le verra, que doivent être replacées les prises de position des leaders religieux musulmans, et en particulier celles de Mahmoud Dicko, président du Haut Conseil islamique du Mali. Ce dernier s'est servi du thème de la défense de l'excision comme levier afin de mobiliser de larges masses lors de la tentative de réforme « progressiste » du code de la famille, en 2009. Cette prise de position n'a été qu'une étape dans le combat de longue haleine mené par ces leaders musulmans contre les projets d'éradication de l'excision qui ont débuté avec l'arrivée au pouvoir d'Alpha Oumar Konaré en 1991, même si certaines campagnes de sensibilisation contre cette pratique avaient vu le jour sous le régime de Moussa Traoré⁷. Apparaissent ainsi, avec l'ouverture démocratique des années 1990, de nombreuses associations qui s'engagent contre l'excision, à la tête desquelles se trouve le Centre catholique Djoliba⁸.

En 1996, l'État crée le Comité national d'action pour l'abandon des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant (CNAPN), en vue d'interdire totalement les mutilations génitales féminines (MGF). En 1997 est créé le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. En 2001, Alpha Oumar Konaré prend publiquement position contre l'excision à la radio et à la télévision maliennes. En 2002, il décide de convoquer un Conseil des ministres extraordinaire qui recommande la mise en œuvre d'un plan national de lutte contre la pratique de l'excision et la rédaction d'un projet de loi afférent. Sans avoir mené ce combat jusqu'à son terme, Alpha Oumar Konaré lègue ce problème à son successeur Amadou Toumani Touré qui accède à la présidence de la République en 2002⁹.

7. Notamment la campagne menée par l'Union nationale des femmes du Mali (UNFM) en 1986. Voir Younoussa Touré et Félix Yaouaga Koné, *L'Excision au Mali : état des lieux*, Path International Mali, 2000, p. 12.

8. *Ibid.*, p 21.

9. (<http://www.genreenaction.net/Experiences-de-lutte-contre-l-excision-en-Afrique.html>).

En face — sur cette question précise —, les leaders religieux maliens, à travers la « déclaration de Ségou » (2007), jouent d’abord le jeu en rappelant que la pratique de l’excision n’était pas une obligation absolue de l’islam, même s’ils n’en prônent pas l’interdiction. Encore aujourd’hui, on peut observer que cette pratique socialement acceptée est effectuée partout au Mali, sans qu’elle ne donne lieu à aucune poursuite. Amadou Toumani Touré continue, quant à lui, la lutte contre l’excision entreprise par Alpha Oumar Konaré dans le cadre de la réforme du code de la famille. Mais cette réforme, menée dans un sens plus libéral, destinée à avantager les femmes et les enfants illégitimes, se heurte, en 2009, à une forte opposition des leaders musulmans, notamment de Mahmoud Dicko¹⁰. Celui-ci n’hésite pas à stigmatiser la fraction de la population malienne hostile à cette pratique, et derrière elle les gouvernements occidentaux, les organisations internationales (OMS), les ONG et les associations féministes laïques maliennes, pour mobiliser de larges masses contre le gouvernement de l’époque et affermir son pouvoir.

La question de l’excision resurgit ainsi périodiquement au Mali, soit pour condamner cette pratique, soit à l’inverse pour la maintenir parce qu’elle correspond à un enjeu politique et qu’elle traduit l’affrontement entre deux segments de la classe dirigeante : la « bourgeoisie » laïque et la « bourgeoisie » musulmane, ces deux composantes ne sont certes pas exemptes de contradictions puisque certains cadres supérieurs et intellectuels, tout en étant hostiles à cette pratique, ne sont pas pour autant favorables à sa pénalisation¹¹.

Le dernier avatar de cette dispute fut la déclaration du ministre de la Justice, Mamadou Ismaïla Konaté, affirmant sa volonté d’édicter une loi interdisant la pratique de l’excision d’ici la fin de l’année 2017. Cette déclaration, motivée sans doute par la pression qu’exercent les gouvernements occidentaux et les organisations internationales, c’est-à-dire les bailleurs de fonds qui financent les campagnes contre cette pratique, a été faite à l’occasion de la Journée de la lutte contre les mutilations génitales et

10. Il s’était déjà vigoureusement opposé publiquement, en 1999, à l’interdiction de cette pratique. Voir Younoussa Touré et Félix Yaouaga Koné, *Une loi contre l’excision au Mali*, Centre Djoliba, 1999, p. 23.

11. *Ibid.*, p. 24.

l'excision, qui s'est tenue le 6 février 2017. Elle était organisée par le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille en partenariat avec L'UNICEF, l'UNFPA, Plan Mali, la MINUSMA, Save The Children, l'OMS et l'ONU-Femmes. La cérémonie commémorative de sa 14^e édition s'est déroulée au Centre international de conférences de Bamako (CICB). Elle était présidée par la ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille Mme Sangaré Oumou Ba, en présence du ministre des Affaires religieuses et du culte Thierno Hass Diallo, du ministre de la Justice et des droits de l'homme, garde des Sceaux, Mamadou Ismaïla Konaté, du président de l'Assemblée nationale Issiaka Sidibé, parrain de l'événement, de Mme Keïta Aminata Maïga, épouse du président de la République et invitée d'honneur, des représentants de l'administration et des collectivités, des partenaires techniques et financiers, des organisations de défense des droits de la femme et de l'enfant, et de plusieurs partenaires du MGF/Excision¹². Le thème de cette année était : « Une loi contre les violences basées sur le genre (VBG), un facteur de protection des droits humains ».

Lors de cette cérémonie commémorative, le ministre de la Justice a prononcé un discours où il a promis de promulguer une loi contre la pratique de l'excision avant la fin de l'année 2017. Trois semaines plus tard, le 26 février, à l'initiative du Haut Conseil islamique du Mali, s'est tenu au Palais de la culture un meeting sur un thème brûlant qui met en jeu l'avenir même du pays, à savoir : « Le danger des conflits intercommunautaires » (Peul-Bambara, Touareg-Songhaï, etc.). Alors que tous les leaders religieux musulmans présents ont pris successivement la parole sur cette question, brûlante en effet, Mahmoud Dicko, à la surprise générale, a abordé de façon inopinée la question de l'excision en déclarant d'abord que cette question, comme celle du conflit intercommunautaire ou inter-ethnique, a été introduite au Mali par les Blancs pour fomenter le désordre et assurer leur mainmise sur le pays. Le combat contre la pratique de l'excision, comme le conflit intercommunautaire, est donc pour lui un complot des Blancs. Toujours selon lui, après s'être rendu compte de l'impact de ses

12. (<http://www.asdapmali.org/index.php/actualite/15-news/133-excision>).

propos, le ministre de la Justice a rendu visite au « Groupement des leaders religieux » (les opposants à Mahmoud Dicko regroupés autour de Chérif Ousmane Madani Haïdara, son grand rival à la tête de la puissante confrérie Ançar Dine) pour tenter de semer la division chez les musulmans. Il a accusé, en outre, le ministre de la Justice d'être un « élève des Blancs ».

La question de l'excision et du code de la famille est instrumentalisée par Mahmoud Dicko qui en fait un marqueur et un enjeu politiques, une façon pour lui de se confronter pacifiquement au gouvernement, car, pour le moment, il ne souhaite pas d'épreuve de force. Comme il l'a déclaré en bambara lors de cette réunion : « La question de l'excision appartient au passé. » Et d'ajouter en français : « C'est clos. » Mais sa déclaration a été suivie d'une menace : si la question de l'interdiction de l'excision est de nouveau posée par le gouvernement, il assure que la mobilisation ne se limitera pas qu'à Bamako, comme cela fut le cas en 2009 lorsqu'il est parvenu à rassembler plusieurs dizaines de milliers de personnes, au Stade du 26 mars, pour s'opposer à la modification du code de la famille, mais qu'elle s'étendra désormais à tout le pays¹³.

Mahmoud Dicko construit donc un rapport de force en frôlant les limites et en dressant les frontières d'une communauté musulmane, « sa » communauté musulmane, face à une autre communauté, l'élite laïque, qu'il accuse d'être un simple instrument des Blancs. C'est un jeu dont les limites sont bien soulignées, car Dicko ne se prive pas, par ailleurs, de collaborer avec le gouvernement à telle enseigne qu'il est reçu régulièrement par le président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta, qu'il a accompagné au cours de son voyage en Arabie saoudite. Il a également été envoyé pour une mission de bons offices à Kidal et récemment à Mopti en compagnie du Premier ministre. Assurément, les rapports de Mahmoud Dicko et d'Ibrahim Boubacar Keïta semblent être de l'ordre d'un conflit simulé. De même, il ne faudrait pas exagérer l'antagonisme entre Mahmoud Dicko et Chérif Ousmane Madani Haïdara¹⁴. Ces deux leaders religieux se sont certes affrontés par le passé,

13. Retranscription du meeting du HCIM au Palais de la culture, le 26 février 2017, assurée par Yaya Bamba.

14. Le rapport de l'International Crisis Group parle de « pluralisme concurrentiel », p. 6.

mais il s'agit plus d'affrontements secondaires, au sein du cercle religieux musulman de la classe dominante malienne, que de contradictions fondamentales. Récemment, le leader d'Ançar Dine a même réitéré son hostilité à l'interdiction de l'excision, s'alignant ainsi sur la position de son grand rival¹⁵.

L'HOMOSEXUALITÉ

On retrouve cette posture au sujet d'un autre marqueur symbolique de la vie politique au Mali, celui de la condamnation de l'homosexualité qui est devenue le cheval de bataille en Afrique non seulement des milieux musulmans, mais aussi de certains chefs d'État comme Paul Biya au Cameroun, Robert Mugabe au Zimbabwe, ou Macky Sall au Sénégal. Ce dernier n'a-t-il pas déclaré lors de la visite de Barack Obama à Dakar, en 2013, que l'homosexualité ne faisait pas partie des « traditions africaines » et qu'il n'entendait donc pas la dépénaliser¹⁶. Les propos de Macky Sall, chef d'État musulman d'un pays majoritairement musulman, n'ont pas manqué d'être repris au Mali par certains de mes interlocuteurs comme Ousmane Samaké, un imam wahhabite de Bamako, par ailleurs relativement ouvert sur la question de l'excision. Il faut aussi mentionner les propos extrêmement violents de Mahmoud Dicko à ce sujet, voyant dans l'attentat contre l'hôtel Radisson Blu, en 2015, une punition de Dieu contre la dépravation régnant au Mali, notamment pour ce qui concerne l'homosexualité. Il est du reste suivi sur cette question par d'autres musulmans comme Chérif Ousmane Madani Haïdara¹⁷, l'imam chiite Chouala Bayaya Haïdara, ou encore Madou Ka. Tous prêchent violemment contre les homosexuels et surtout contre la célèbre griotte, Babani Koné, accusée elle-même d'être « la chef de Sodome au Mali » puisqu'elle accueillerait, selon ces propos, dans sa maison d'ACI

15. (<http://bamada.net/cherif-ousmane-madani-haidara-chute-et-perd-son-credit> ; <http://www.maliweb.net/politique/chroniques/billet-non-a-lexcision-2414852.html>).

16. (<http://www.jeunefrique.com/169948/politique/homosexualite-dakar-obama-tente-le-panier-mais-se-fait-contrer/>).

17. (<http://maliactu.net/mali-12-mai-1955-12-mai-2017-ousmane-cherif-madani-haidara-a-62-ans/>).

Hamdallaye, la « lie » de l'humanité, à savoir des gays, lesbiennes, transsexuels, etc. Lancée sur Facebook, une marche punitive contre la maison de cette artiste, en mars 2017, aurait pu déboucher sur un pillage et un lynchage, si elle n'avait pas été annulée à la dernière minute. Et la violence des commentaires qui accompagnent les vidéos postées sur YouTube montre bien que l'on pouvait craindre le pire. Des termes comme « pédés » ou « guines » (« gouines »), désormais unimaginables en Europe ou aux États-Unis, sauf dans la bouche des pires homophobes, ont ici droit de cité. L'homosexualité est assimilée à un outrage à la pudeur publique, donc à un crime puni par la loi. Pour comprendre la violence dont a été l'objet Babani Koné, il faut avoir présent à l'esprit que ce n'est pas tant l'homosexualité qui était visée par cette tentative de « quasi-pogrom » que la publicité donnée à cette pratique, publicité qui contredit le principe de secret (*gundo*) sur lequel repose la vie sociale bamakoïse¹⁸. À Bamako, on peut en effet quasiment tout faire à condition que cela ne se sache pas, que l'on respecte les codes moraux de la société¹⁹.

Malheureusement, pour les gays et les lesbiennes, le combat contre l'homophobie n'est pas mené par les milieux ou les personnes appropriées, mais par des personnes liées à l'Occident, donc éminemment suspectes aux yeux des leaders musulmans²⁰.

18. Christophe Broqua, « La socialisation du désir homosexuel masculin à Bamako », *Civilisations*, vol. 59, n° 1, 2010, pp. 37-58 ; et « Les pro, les anti et l'international : mobilisations autour de l'homosexualité en Afrique de l'Ouest », in K. Tall, M.-E. Pomerolle et M. Cahen (eds), *Collective Mobilisations in Africa*, Leiden, Brill, 2015, pp. 183-204.

19. Surpris récemment dans un hôtel de Bamako, deux homosexuels ont été molestés par la population et ont échappé de justesse à un lynchage (http://www.imatin.net/article/sport/article/politique/article/societe/article/fait-divers/bamako-pris-en-flagrant-%C2%A0delit%C2%A0deux-homosexuels-dans-un-hotel-se-font-lyncher_58711_1495128363.html# 18 mai 2017).

20. Sur l'Internationale gay, voir J. Massad, *op. cit.* Cette approche a été néanmoins critiquée par Frédéric Lagrange pour le manque de prise en compte de l'« agentivité » des gays des pays non occidentaux. Voir également Patrick Awondo *et al.*, « Une Afrique homophobe ? Sur quelques trajectoires de politisation de l'homosexualité : Cameroun, Ouganda, Sénégal et Afrique du Sud », *Raisons politiques*, 2013/1 (n° 49),

Le court métrage de Fasséry Kamissoko *17*, qui traite avec talent de l'homosexualité, n'a pu être réalisé que parce qu'il a bénéficié du soutien de l'Institut français et celui de l'Ambassade de France à Bamako dans le cadre des « Ateliers du regard », une formation de cinéma proposée au Mali par des étudiants de la Fémis, la célèbre école française de cinéma. L'appui dont a bénéficié le réalisateur de ce film conforte en quelque sorte les attaques des milieux musulmans maliens contre l'homosexualité, qui ne veulent voir dans l'homosexualité, à l'instar du Sida, que l'effet d'une influence occidentale jugée néfaste. Aussi il est évident que seule une réprobation de l'homophobie, provenant de leaders musulmans suffisamment forts et courageux pour combattre cette attitude, pourrait aider plus efficacement. La question de l'homosexualité a rejailli récemment en raison du projet que le Président Ibrahim Boubacar Keïta voulait soumettre à référendum. Des opposants à cette modification de la Constitution ont suspecté que ce projet, déjà abandonné face au rejet populaire, aurait eu pour effet d'avaliser l'homosexualité et le mariage gay²¹.

LE MALI, UNE RÉPUBLIQUE LAÏQUE ?

Officiellement, le Mali est une république laïque dans le droit fil de la tradition coloniale française, et la meilleure preuve en est que les partis religieux y sont interdits par la Constitution. Néanmoins, au-delà de cet aspect juridique formel, on peut se demander ce qu'il en est dans la réalité. Depuis de nombreuses années, l'islam semble imprégner fortement la vie sociale et politique du pays, de sorte que s'il est possible pour un individu de se

pp. 95-118 ; Florence Bergeaud-Blackler et Victor Eck, « Les “faux” mariages homosexuels de Sidi Ali au Maroc : enjeux d'un scandale médiatique », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* (Url : <http://remmm.revues.org/7180>).

21. (<https://www.google.com/url?rct=j&sa=t&url=http://maliactu.net/mali-yaya-sangare-au-sujet-de-la-revision-constitutionnelle-adherer-a-la-charte-africaine-des-droits-de-lhomme-na-rien-a-avoir-avec-le-mariage-homosexuel/&ct=ga&cd=CAEYACoTOTYxMDQ5MzgXNjk0OT> ; <https://malijet.co/societe/constitutionnalisation-de-lhomosexualite-au-mali-le-gros-mensonge>).

définir comme catholique ou protestant, il est pour le moins délicat, voire impossible, pour quiconque de se proclamer « polythéiste » (*banmana*, *kafiri*) et *a fortiori* athée. Et sous le couvert d'un aimable œcuménisme — lors des réunions du Haut Conseil de l'islam au Mali, les représentants des autres grandes religions monothéistes sont conviés —, l'islam dans ses différentes composantes s'y taille la part du lion. Même au sommet de l'État, au sein duquel devrait régner sinon une laïcité stricte, du moins une certaine neutralité religieuse, l'islam occupe la place d'une religion officielle, très éloignée de la situation qui prévaut en France, l'ancienne puissance colonisatrice qui a légué le concept de « laïcité » à son ancienne colonie du Soudan.

Il existe, en effet, une sorte d'obligation musulmane chez les dirigeants maliens, indépendamment du poids majeur que représentent les leaders religieux musulmans dans la vie politique malienne, en particulier depuis 2012 et l'élection d'Ibrahim Boubacar Keïta à la présidence de la République. Pour tous les hauts fonctionnaires, voire ceux qui jouissent d'un statut quelconque dans la société malienne, la prière publique du vendredi dans une mosquée est une quasi-obligation à laquelle aucun ne se saurait se soustraire sans risquer de compromettre sa carrière politique ou sa respectabilité sociale. Au sein de l'appareil d'État, la laïcité officielle conserve certes une certaine place comme on a pu le constater lors de la campagne menée par le ministre de la Justice contre la pratique de l'excision. Mais cette posture, qui est aussi celle des puissances occidentales, des organisations internationales et des ONG, tire en grande partie sa force des financements dont bénéficie l'appareil d'État en contrepartie de son adhésion réelle ou simulée aux mots d'ordre relatifs aux droits humains et aux minorités défendues par ces organisations. D'ailleurs, face à la virulente opposition manifestée par Mahmoud Dicko au projet de loi sur l'interdiction de l'excision, le ministre de la Justice, après avoir d'abord tenté de diviser les leaders musulmans en rendant visite à Chérif Ousmane Madani Haïdara, s'est empressé de faire machine arrière. Il y a fort à parier que cette loi ne verra jamais le jour et que son annonce n'aura, en réalité, servi qu'à rassurer les bailleurs de fonds et la sphère féministe de l'élite malienne.

Autre signe montrant que l'islam occupe la place d'une religion d'État : le conflit survenu entre Mahmoud Dicko et le procureur Daniel Tessougé, suite aux propos du premier consécutifs à l'attentat contre l'hôtel Radisson Blu, en décembre 2015. Ayant accusé Mahmoud Dicko de faire l'« apologie du terrorisme » en qualifiant les terroristes d'envoyés de Dieu pour laver les péchés humains, Daniel Tessougé a été peu après relevé de ses fonctions²². Cependant, il n'en est pas allé de même avec le ministre de la Justice pris à partie par Mahmoud Dicko lors de la réunion du Haut Conseil islamique du Mali, le 26 février 2017, au Palais de la culture, puisque Mamadou Ismaïla Konaté a conservé son poste dans le nouveau gouvernement. L'emprise des leaders religieux sur le gouvernement rencontre ainsi certaines limites, même si la recherche de liens privilégiés avec les pays du Golfe, notamment l'Arabie saoudite, conduit à leur réserver une place de choix. La grande mosquée de Bamako a été récemment baptisée du nom de « Roi Fayçal ben Abdelaziz Al Saoud d'Arabie saoudite », en présence du ministre des Affaires religieuses et du culte et de Mahmoud Dicko. Au cours de cette visite, le président Ibrahim Boubacar Keïta a été élevé par le roi Salmane ben Abdelaziz Al Saoud au rang de la dignité de Grand Wissam Abdel Aziz. De même, de nombreux projets de développement et de financement ont été évoqués à cette occasion.

L'oscillation entre la proclamation de la laïcité de l'État malien et la primauté accordée de fait à des impératifs religieux musulmans ne peut être interprétée, en définitive, que comme un balancement ou une alternative entre la recherche de financements provenant du monde occidental au sens large d'une part, et du monde arabo-musulman d'autre part.

Si l'emprise de l'islam sur l'État est certaine, celle-ci ne se réduit pas purement et simplement à une idéologie justifiant la domination d'une classe ou d'une élite sur le reste de la société

22. (<http://mali7.net/2017/03/10/mahmoud-dicko-president-du-hci-seigneur-dun-pays-saigneur-dun-peuple/>). Celui-ci aurait été également limogé pour d'autres raisons. Voir « Islam et politique au Mali : entre réalité et fiction », *Rapport Afrique* (de l'International Crisis Group), n° 249, 18 juillet 2017, p. 11, n. 53.

maliennne, car des opposants farouches, ou du moins apparemment farouches, à l'appareil d'État malien peuvent à l'occasion se ranger au côté des leaders religieux. Tel est le cas de Ras Bath, figure emblématique de l'opposition au gouvernement, qui a soutenu Mahmoud Dicko suite aux déclarations de ce dernier consécutives à l'attentat contre l'hôtel Radisson Blu. Il s'en est pris aussi à Daniel Tessougué, Bakary Mariko et Alioune Ifra N'Diaye, tous trois membres, à des titres divers, de l'élite laïque maliennne²³. Même si Ras Bath a fustigé les leaders religieux qui soutenaient la révision de la Constitution dans le but, selon lui, d'obtenir des postes de sénateurs, il a critiqué ce même projet parce qu'il ouvrirait droit à la légalisation du mariage homosexuel²⁴. De plus, une personnalité religieuse comme l'imam chiïte, Chouala Bayaya Haidara, est tout autant un contempteur de l'homosexualité au même titre que les autres leaders musulmans, qu'un opposant à Ibrahim Boubacar Keïta et à l'association Sabati 2012²⁵.

L'élément laïque et l'élément religieux musulman de la classe dirigeante maliennne ne constituent donc pas des parties étanches entre lesquelles existerait une solution de continuité radicale. Les déclarations ou les décisions prises par les différents acteurs qui se partagent le pouvoir dans la société maliennne ne relèvent pas seulement de convictions morales ou religieuses absolues. Elles sont également des positionnements qui assurent des propriétés de distinction à ceux qui les tiennent ou qui les prennent. Il n'existe pas d'un côté des dirigeants laïques et de l'autre des dirigeants religieux, des bourgeois laïques et des bourgeois religieux, puisque les deux éléments de la classe dirigeante maliennne sont intimement associés et ont parfois même des comportements qui

23. (<http://www.maliweb.net/societe/declarations-polemique-de-limam-dicko-ras-bath-repond-au-procureur-en-lieu-et-place-de-limam-1292012.html>). Ras Bath a traité Alioune Ifra N'Diaye d'« homosexuel » (<http://malijet.com/actualite-politique-au-mali/195324-alioune-ifra-n%E2%80%99diaye%2C-un-opportuniste-aux-multiples-talents.html>).

24. (mali-web.org/societe/ras-bath-le-camp-du-oui-est-pret-a-reconnaitre-les-homosexuels).

25. (<http://bamada.net/election-presidentielle-de-2018-le-precheur-chouala-bayaya-haidara-deja-en-campagne-contre-ibk>).

entrent en contradiction avec leurs valeurs proclamées. Ainsi, certaines femmes de la bonne société bamakoise, officiellement opposées à la pratique de l'excision, s'arrangeraient pour récupérer les restes des interventions (sang, chairs, natte sur laquelle a été effectuée l'excision) pour fabriquer des « médicaments », c'est-à-dire des objets magiques²⁶. Quel que soit le crédit qu'on puisse accorder à de telles rumeurs, il reste qu'elles trahissent un état d'esprit qui remet en cause l'existence d'une bourgeoisie laïque parfaitement occidentalisée. Mais comme il faut que chacun joue sa partition, une certaine différence doit s'exprimer sans que pour autant la table ne soit renversée. S'il fallait fournir un exemple de ce jeu subtil entre les différentes composantes de la classe au pouvoir, on pourrait le trouver dans la déclaration de Chérif Ousmane Madani Haïdara, le leader de la confrérie Ançar Dine, suite aux propos incendiaires tenus par son grand rival Mahmoud Dicko à l'égard des homosexuels après l'attentat contre l'hôtel Radisson Blu :

Tout le monde s'est rendu compte de la nécessité de bien communiquer... Les propos va-t-en guerre sont à bannir parce qu'ils sont à la base des mécontentements populaires aux conséquences fâcheuses. La communauté musulmane du Mali doit comprendre ce message et se donner la main pour construire le grand Mali en quête de repères²⁷.

Les propos de Chérif Ousmane Madani Haïdara laissent entrevoir une attitude centriste visant à apaiser le débat politique, donc à le faire apparaître comme faisant preuve d'une attitude politiquement responsable. C'est en cela qu'il est le « protégé » des États-Unis et de la France, alors que Mahmoud Dicko apparaît, lui, comme un élément dangereux, susceptible de mettre le feu aux poudres.

26. Sur ce point, voir Maheba Tonda, « “Don de sang” ou “prélèvement” sanguin ? Fétichisme des valeurs d'usage du sang et stratégies de survie à Libreville », in *La Ville en Afrique noire aujourd'hui*, Actes de la première rencontre sous-régionale du REJAC, Paris, Edilivre, 2016, pp. 114-130.

27. (<https://www.stophomophobie.com/au-mali-limam-mahmoud-dicko-president-du-hcim-part-en-campagne-contre-les-homosexuels/>).

Les puissances occidentales qui s'intéressent au Mali, et qui y interviennent, ont tort de s'inquiéter des propos fracassants de tel ou tel leader religieux musulman dans lesquels elles ne perçoivent que le danger que pourraient représenter les différentes formes d'un islam radical. Il en va de même pour les organisations internationales et les ONG qui veulent à tout prix imposer les droits humains, les droits de l'individu et des minorités discriminées à une société supposée figée dans des traditions rétrogrades. Il faut être conscient que l'invocation de la tradition par les dirigeants africains n'est souvent que le moyen, pour eux, d'assurer leur domination en dressant une opposition fallacieuse entre l'Occident et l'Afrique. Il en va de même pour les leaders religieux musulmans au Mali qui font feu de tout bois, en invoquant simultanément la religion musulmane et les traditions pré-musulmanes pour s'assurer le contrôle de l'espace territorial politique qu'ils entendent occuper. Prendre au pied de la lettre, les déclarations et les prises de position des uns et des autres, c'est se vouer à ne rien comprendre à ce qui se passe réellement dans ces sociétés et à poursuivre un combat totalement inefficace. Plutôt que de se braquer sur les discours, il serait préférable de s'attacher à repérer les pratiques sociales. L'exemple de l'évolution des attitudes envers la pratique de l'excision montre bien que la société malienne, ou tout du moins certaines de ses composantes, évolue sans tenir compte des positions officielles et politiques des uns et des autres. Selon l'anthropologue malien Félix Yaouaga Koné, l'excision est devenue une pratique individuelle, dégagée de tout le rituel qui l'entourait, et est à ce titre un élément de l'argumentaire politique, religieux, voire financier. Si elle n'avait pas été défendue par les leaders religieux musulmans, elle aurait fini par disparaître comme les scarifications²⁸. En ce sens, les leaders musulmans sont devenus paradoxalement les meilleurs promoteurs du maintien des pratiques polythéistes (excision, mariage précoce, etc.), bénéficiant dans cette action du soutien involontaire des organisations internationales et des ONG qui jouent, à cet égard, un rôle éminemment contre-productif. En effet, plus ces organisations lutteront contre ces pratiques et contre l'homophobie, et plus il sera facile aux leaders musulmans de dresser la population malienne contre elles en y pointant l'influence néfaste de l'Occident.

28. Félix Yaouaga Koné, communication personnelle, novembre 2017.

*

En définitive, les leaders politiques, laïcs, maliens défendent officiellement les mots d'ordre occidentaux sur l'excision et l'homosexualité parce que leur maintien au pouvoir en dépend, même s'ils sont également soucieux d'avoir l'appui des leaders religieux musulmans qui sont populaires. De leur côté, ces leaders musulmans défendent officiellement des positions nationalistes anti-occidentales sur ces questions même s'ils collaborent étroitement avec le pouvoir politique. On assiste donc à un jeu parfaitement hypocrite où les uns et les autres font semblant de défendre des principes moraux alors que l'enjeu véritable est un partage du pouvoir bien compris. Plutôt que de brandir les droits humains de manière intemporelle et absolue, c'est dans une perspective historique, politique et sociale, qu'ils doivent donc, à mon sens, être resitués.

Jean-Loup AMSELLE